

Le Conseil Municipal est convoqué le Vendredi 16 Juillet 2010 à 18H 00 à la Mairie

Ordre du Jour : Choix de l'organisme bancaire pour le prêt relatif aux travaux du réseau d'eau et l'électrification – Augmentation de loyer – Droits de Prémption – Ecole Numérique - Questions diverses

Présidence : Eric TORREILLES

Présents : MM, Astier Jean Louis, Fernandes Annie, Fesquet Pascal, , Fraisse Bruno, Jacquet Jean, Linssolas Anne, Saint Pierre Eric, Talagrand Philippe, Trillon Christian, Weiss David,

Excusés : Aubrun Maryline, Carrasco Sylvie, Gosse Frédéric, Fossat Martine

Secrétaire : Eric Saint Pierre

Compte rendu affiché le 20-07-2010.

La séance est ouverte à 18h 00

Mr le Maire donne le compte rendu de la dernière séance.

Le procès verbal de ladite séance est approuvé à l'unanimité.

Choix de l'organisme bancaire pour le prêt relatif aux travaux du réseau d'eau et l'électrification :

Messieurs Pascal.FESQUET et Jean Louis.ASTIER quittent la salle

Monsieur le Maire rappelle au Conseil les travaux du réseau d'eau et d'électrification projetés et propose de souscrire un prêt pour assurer une partie du financement. Il rappelle que trois organismes ont été consultés sur la base de :

Prêt d'un montant de : 400 000 €

Durée : 30 ans

Ligne de Trésorerie de 400 000 € à 600 000 €.

Durée 12 Mois renouvelable.

Il présente les propositions de chaque établissement .

Caisse d'Epargne :

- Prêt a taux fixe échéances constantes : Montant 400 000 €, durée 30 ans, taux fixe 3.72 %, échéance annuelle constante de 22 352.11 €.
- Prêt à taux fixe échéance choisie : Echéance anticipée taux 3.57 %, 1^{ère} échéance annuelle au 25.01.2011 de 21 951.27 €
- Ligne de Crédit de 400 000 € à 600 000 € : durée n an, taux variable T4M + 0.85 %, commission d'engagement 0.05 % de l'engagement.

Crédit Agricole du Languedoc :

- Prêt à taux fixe : montant 400 000 € ; durée 30 ans, taux 3.77 % ; première échéance annuelle de 22 490.43 €. Possibilité de déblocage des fonds en plusieurs fois sur une durée de 24 mois dont 10% minimum dans les quatre mois suivant la signature du contrat.
- Prêt à taux fixe échéance anticipée : montant 400 000 €, durée 30 ans, taux 3.55 %, échéance annuelle de 21 877.61 €. Dans le cas de prêt avec 1^{ère} échéance

anticipée, seul un déblocage de la totalité des fonds est possible

- Ligne de trésorerie : de 400 000 € à 600 000 € : durée un an, taux variable T4M + 0.80 %, pas de commission d'engagement.

Dexia :

- Prêt à taux fixe montant 400 000 € ; durée 25 échéances constantes, taux 4.12 % ; échéance annuelle de 25 232.28 €.
- Ligne de trésorerie : de 120 000 € maximum.

La proposition de Dexia ne pourra être retenue car elle ne répond pas aux critères de la consultation, à savoir la durée de 30 ans ainsi que la ligne de trésorerie limitée à 120 000 €.

Le Conseil, après avoir délibéré décide de retenir la proposition du Crédit Agricole du Languedoc Roussillon.

- Décide de demander à la Caisse Régionale du Crédit Agricole du Languedoc :
 - l'attribution d'un prêt à taux fixe et à amortissement accéléré , d'un montant de 400 000 € au taux actuariel de 3.77 % l'an, remboursable en 30 échéances annuelles constantes de 21 877.61 € sauf pour la première échéance qui interviendra 90 jours après la mise à disposition des fonds. Le profil d'amortissement particulier de ce prêt permet de faire ressortir en taux équivalent de **3.55 %** .
 - la mise à disposition d'une ligne de trésorerie de 400 000 € à 600 000 € : durée un an, taux variable T4M + 0.80 %, pas de commission d'engagement.
- Prends l'engagement , au nom de la Commune, d'inscrire en priorité chaque année, en dépenses obligatoires à son budget , les sommes nécessaires au remboursement des échéances.
- Donne pouvoir à Mr le Maire de signer le contrat de prêt à intervenir entre la Caisse Régionale du Crédit Agricole et la Commune et toutes pièces nécessaires à intervenir.

Messieurs Pascal.FESQUET et Jean Louis.ASTIER rejoignent la salle..

Augmentation de loyer :

Le Conseil Municipal décide d'augmenter ainsi qu'il suit le loyer de Mr Christian GERARD, non augmenté depuis le 01.08.2009. Indice de référence 1^{er} trimestre 2010.
 $456,90 \text{ €} \times 0,09 \% = \mathbf{457,31 \text{ €}}$

Droits de préemption : Le Conseil après avoir délibéré décide de ne pas exercer son droit de préemption sur :

- L'immeuble cadastré section AL, lieudit « Le Village », numéros 384 et 445 vendu par les consorts ROLAND à Mr et Mme Jean Pierre CHAMBRAUD
- L'immeuble cadastré section AK, lieudit « Fondarène », numéro 2335, vendu par Mr et Mme RIBOT Serge à Mr Albert EVRARD et Mme Catherine DELAFOY.

Plan Ecole Numérique Locale :

Monsieur le Maire fait part au Conseil que l'éducation nationale décide de reconduire le programme d'équipement en matériels informatiques adaptés au programme de « l'école

numérique » de nouvelles écoles communales. Il s'agit d'un meuble sur roulette renfermant des ordinateurs portables (entre 9 et 13), des périphériques et logiciels correspondants.

Les communes éligibles seraient subventionnées à 80 % de l'investissement plafonné à 9000€.

Un dossier de candidature doit être déposé.

Le Conseil, après avoir délibéré, donne son accord sur le dépôt de candidature par la commune du projet Plan Ecole Numérique Locale et autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles ou à intervenir.

Questions Diverses :

Travaux en cours et à venir :

- Les tables de pique nique sont déjà placées, les dalles ont été refaites, du gravier pourra être mis autour.
- Dès Lundi la réfection du ciment du préau sera réalisée.
- Il est prévu de continuer l'allée derrière les écoles.
- La pose des caches conteneurs est reportée, mais ils sont livrés.
- La rénovation de l'ancien bureau Crédit Agricole avec extension de l'alarme et l'installation du téléphone est prévue dans l'été en vue du déplacement du bureau de la directrice du centre de loisirs à proximité des écoles. Il n'y aura pas de porte de communication entre la cour des écoles et le bureau

Mr ASTIER fait remarquer à l'assemblée que le rond point à l'entrée du village est désastreux Mr le Maire indique que le Conseil Général , Direction des Routes , a donné son accord pour planter des oliviers.

Mr JACQUET informe le conseil que la réunion avec les Bâtiments de France est repoussée en septembre.

Mr FESQUET rend compte au conseil de sa rencontre avec Mr GAROSSINO , conseiller général. Concernant la réhabilitation du Château, ils ont évoqué divers projets réalisés sur d'autres communes.

Mr TALAGRAND indique qu'il faut se préoccuper dès à présent des décorations de Noël.
Mr SAINT PIERRE informe qu'il est en train de démarcher auprès de différents commerciaux afin de trouver une idée originale et peu coûteuse.
L'idée d'un concours d'illuminations des maisons est émise.

Mme LINSOLAS demande si la commune pourrait nettoyer le Lirou , Monsieur le Maire indique que le nettoyage des cours d'eau est à la charge des propriétaires limitrophes, il précise que le SMAGE entretient ponctuellement les affluents du Gardon. Ce n'est pas du ressort de la commune.

Il est proposé de brancher l'eau au nouveau cimetière : Il sera demandé à l'équipe technique de procéder au branchement.

Mlle Aude RIBES remercie l'ensemble du conseil municipal de l'avoir libéré pour réviser et aller se présenter aux épreuves de rattrapage de l'oral du bac. Elle a été reçue.

Fin de la séance à 19h35

